

COM interCOREVIH Axe 3 –Outils de protection	
Action 2 : Contribuer à la formation et à l'harmonisation des pratiques des délivrances du TPE	
COREVIH Pilote	Est
Etape du parcours concernée	Outils de protection
Justification de la proposition d'action	<p>Récapitulatif des bilans et recommandations existants</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du groupe d'experts (mise à jour 2018) Volet « Prise en charge des accidents d'exposition sexuelle et au sang (AES) chez l'adulte et l'enfant » • PRS 2 2018-2022 : Stratégie de lutte contre le VIH. Priorité 2 : « Le renforcement de la prévention et son intégration dans une approche de santé sexuelle » • SNSS 2017-2030 : Axe 2 – Améliorer le parcours de santé en matière d'IST dont le VIH et les hépatites virales. Objectif 2 : Renforcer et diversifier la prévention des IST et du VIH <p>Diagnostic de situation</p> <p>Les données des services d'urgences hospitaliers montrent une augmentation du nombre de prescription de TPE due à l'importance des consultations dans le cadre d'AES sexuels. Cependant l'étude ANRS-QUALIPEP fait aussi remonter les difficultés des services prescripteurs face à l'identifications des situations ou public nécessitant une prise en charge par le TPE.</p> <p>Dans le cadre du COM1 une enquête à partir des SAU volontaires (GERES, 2017) a confirmé ces données.</p> <p>Il est donc à ce jour nécessaire, dans un premier temps, de rétablir une concordance des pratiques. Par la suite, il est proposé d'améliorer la prise en charge et le suivi du TPE en accompagnant les professionnels notamment les médecins pratiquant en CeGIDDs qui sont dorénavant habilités à dispenser ce traitement, en s'intégrant dans un dispositif local coordonné de réponse aux besoins.</p>
Objectif principal de l'action	Participer à l'amélioration de la diffusion du TPE et de son accessibilité à toutes les personnes ayant des risques d'exposition
Objectifs opérationnels ou secondaires éventuels	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'harmonisation des pratiques de délivrance du TPE au sein des services agréés • Informer et orienter les utilisateurs du TPE vers la PrEP • Accompagner les prescripteurs du TPE (habilités ou en voie d'habilitation) et en particulier les CeGIDD (instruction DGS du 25/2/2019)
Publics concernés	Professionnels des services habilités (ou en voie d'habilitation) à la prescription du TPE et publics confrontés aux AES
Détail de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux sur la prise en charge des personnes ayant eu des AES professionnels et non-professionnels (services d'urgences, services de soins, US en milieu carcéral, CeGIDD) • Mise en place d'un protocole simplifié à destination des professionnels recevant des personnes confrontés à un AES

	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la réalisation des dossiers de délégation de tâches pour la délivrance du traitement de 3 jours par les IDE (F. Goyet : Devrait être intégré dans le protocole de délégation de taches en CeGIDD, en cours de rédaction) • Recensement et création de supports de communication à destination des consultants
Acteurs pivots	COREVIH, ARS, DGS, SPF, SAU, SMIT, CeGIDDs, pharmacies hospitalières, CNAM
Calendrier prévisionnel de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Année 1 : Etat des lieux des pratiques Recensement des outils de communication existants Rédaction d'un protocole simplifié de dispensation du TPE • Année 2 : Information et sensibilisation des professionnels Diffusion du protocole simplifié de dispensation du TPE Création et diffusion d'outils de communication du TPE vers la PrEP (si besoin selon résultat état des lieux) à destination des patients • Année 3 : Enquête sur l'adéquation du protocole pour chaque type de structure Extraction des résultats d'enquête
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête sur l'état des lieux • Protocole simplifié des bonnes pratiques face aux AES • Support de communication informatif pour les patients (si nécessaire, selon le recensement) • Evaluation de l'application du protocole • Outils de communication adaptés (si besoin selon résultat état des lieux)
Indicateurs de suivi et de résultats	<ul style="list-style-type: none"> • Validation effective d'un protocole • Nombre de structures/professionnels sensibilisé(e)s ou informé(e)s • Nombre d'outils de communications distribués par structures • Nombres de structures ayant participé à l'enquête